

ANNEXE I

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN  
EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

---

RAPPORT DE LA REUNION  
DU COMITE EXECUTIF  
ALGER, (ALGERIE) 24 - 29 AVRIL 1992

---

## INTRODUCTION

Conformément aux dispositions arrêtées dans l'accord portant création de la Commission relatives aux réunions du Comité Exécutif et aux recommandations de cette dernière dans le même sens, le Comité Exécutif s'est réuni à Alger, siège de la Commission, du 24 au 29 Avril 1992.

Les Délégués de quatre Etats membres (Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie) et le Représentant de la FAO/Siège ont participé à cette réunion. La Délégation Libyenne n'a pu se joindre à la réunion au grand regret des participants.

Au nom de Mr. Le Ministre de l'Agriculture, Dr. Amokrane Zahar, Directeur des Services Vétérinaires et Phytosanitaires, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a attiré leur attention sur l'importance des questions inscrites à l'ordre du jour. Il a par ailleurs souligné la nécessité de tout mettre en oeuvre afin que les efforts consentis par les pays de la région aboutissent à la mise en place d'un dispositif de lutte préventive capable d'empêcher le retour des invasions acridiennes. Il a insisté, à cet effet, sur le besoin urgent de réaliser le projet de lutte préventive et les autres projets établis par la Commission. Il a en outre remercié l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture pour tous les efforts qu'elle entreprend dans le domaine de la lutte antiacridienne dans la sous-région.

Il a déclaré, à la fin de son allocution, la réunion ouverte et souhaité plein succès aux travaux du Comité Exécutif.

## ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

Président	: Mr. Thami Ben Halima	(Maroc)
Vice-Président	: Mr. Hasnaoui Zaïdi	(Tunisie)

La rédaction du rapport a été confiée à un Comité composé d'un Représentant de chaque Etat membre participant et du Secrétariat FAO de la Commission en plus du Représentant de la FAO/Siège.

## PARTICIPANTS

Ont participé à la réunion et pris part aux débats les Représentants des Pays de la FAO dont les noms suivent, ainsi qu'un invité, Représentant la GTZ.

Tunisie

- Hasnaoui Zaïdi, Sous-Directeur de la Défense des Cultures, Direction Générale de la Production Agricole, Ministère de l'Agriculture, 30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis, Tunisie.  
Tel: (216 1) 788979, Telex: 13378, Fax: (216 1) 789159

Algérie

- EM'barek Guendez, Directeur-Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux, B.P. 80, El-Harrach, Alger.  
Tel: (2) 769016 à 18 et 765863, Telex: 64135 - 64199, Fax: (2) 761231.
- Tahar Nezzal, Secrétaire Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux, B.P. 80, El-Harrach, Alger.
- Abdelghani Benkara-Mostefa, Chef du Département Intervention et Contrôle - Institut National de la Protection des Végétaux, B.P. 80, El-Harrach, Alger.
- Bachir Chara, Ingénieur, Institut National de la Protection des Végétaux, B.P. 80 - El-Harrach, Alger.
- Abdelhalim Drias, Chef du Service de la Lutte Anti-Acridienne, Institut National de la Protection des Végétaux, B.P. 80, El-Harrach, Alger.

Maroc

- Thami Ben Halima, Chef du Centre National de lutte Antiacridienne d'Aït-Melloul, B.P. 125, Inezgane, Maroc.  
Tel: (212 8) 833496 - 831221, Fax: (212 8) 833529.

Mauritanie

- Yahya Ould M'khaitir, Directeur National de l'Agriculture au Ministère du Développement Rural, B.P. 180 Nouakchott, Mauritanie, Telex: 5545. Tel: (2222) 54769 - 55202.

Invité

- Leffler Volkhart, Expert Projet G.T.Z, Direction Agriculture, Ministère du Développement Rural, c/o 972 Nouakchott /RIM. B.P. 5217, Mauritanie.

Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

- Abderrahmane Hafraoui, Fonctionnaire Principal, Groupe Acridiens, Migrateurs Nuisibles et Opérations d'Urgence Division AGP, FAO/ Rome. Tel: (396) 57874812, Telex: 610181 610127 - 610248, Fax: 57975271.
- Nézil Mahjoub, Fonctionnaire Régional et Secrétaire de la Commission et du Comité Exécutif, c/o PNUD B.P. 823, Alger - Tel: (213 2) 761601, Telex: 64114, Fax: (213 2) 762627.

## ORDRE DU JOUR

Après discussions et échanges de vues sur le document de travail préparé à cet effet, l'ordre du jour suivant a été adopté:

1. Election du Président et du Vice-Président,
2. Adoption de l'ordre du jour,
3. Election du Comité de rédaction,
4. Evaluation de l'activité de la Force Maghrébine en 1991 et plan d'action pour 1992 et 1993,
5. Projets maghrébins sur la formation, les recherches, la météorologie et le programme cadre de coopération avec l'O.C.LA.LAV,
6. Projet Inter-régional de lutte préventive contre le Criquet pélerin,
7. Comptes annuels pour 1990-1991 et programmes de travail et budgets pour les années 1992 et 1993,
8. Questions diverses :
  - Formation dans le cadre du projet GCP/INT/517/BEL,
  - Situation des pesticides disponibles dans la région au niveau des services de la lutte antiacridienne,
  - Consultation sur les sautériaux,
  - Participation d'Observateurs aux sessions de la Commission.

## Conclusions et recommandations

1. Evaluation de l'activité de la Force Maghrébine d'Intervention (FMI) en 1991 et plan d'action pour 1992 et 1993
- 1.1. Evaluation de l'activité de la F.M.I en 1991

Le Comité Exécutif a pris connaissance des actions menées au cours de l'année 1991 par la F.M.I. en Mauritanie et au Niger, et exprimé sa satisfaction quant au bon déroulement de ces prospections qui ont couvert la majorité des aires de reproduction estivale dans ces pays.

Le programme d'action prévu au Mali n'a pu, encore une fois, être réalisé.

Le Comité Exécutif apprécie hautement les efforts déployés par la F.A.O. qui ont permis le financement des activités de la F.M.I. et souhaite que ces efforts louables soient maintenus et renforcés.

## 1.2. Plan d'action de la F.M.I. pour 1992 et 1993

Conformément à la demande faite par la Commission à sa 17ème session, le plan d'action de la F.M.I. pour 1992 et 1993 a été transmis à la F.A.O. en vue de rechercher les moyens de son financement.

Grâce à une première dotation de 23.000 \$ US accordée par la F.A.O., deux équipes de la F.M.I. ont été constituées et opèrent depuis le 10 Avril 1992 dans les zones de reproduction printanière de la Mauritanie.

Dans ce cadre il y a lieu de souligner, qu'en raison des conditions écologiques favorables prévalant dans les zones à prospector, la Mauritanie a été amenée à renforcer cette activité par une troisième équipe mise sur pied avec l'appui de la G.T.Z.

Concernant les prospections en période de reproduction estivale prévues aussi bien en Mauritanie qu'au Niger et au Mali, le Comité Exécutif constate que leur financement n'est pas disponible à ce jour. A cet effet, il insiste auprès de la F.A.O. sur le besoin urgent de tout mettre en oeuvre pour assurer ce financement afin de permettre aux prospections de démarrer aux dates prévues.

Par ailleurs, et compte tenu de l'utilisation intensive pendant trois années consécutives des véhicules de la F.M.I. se trouvant en Mauritanie, le Comité Exécutif évalue à 50.000 \$ US les besoins en pièces de rechanges et frais d'entretien. Ce montant devrait être ajouté aux prévisions financières déjà arrêtées dans le plan d'action biennal transmis à la F.A.O.

## 2. Projets maghrébins sur la formation, les recherches, la météorologie et le Programme Cadre de coopération avec l'O.C.LA.LAV.

### 2.1. -Projet formation

Conformément à la recommandation de la Commission (17ème session) relative au projet formation, le Secrétariat a apporté les modifications demandées et a transmis le document du projet à la F.A.O.

Le Représentant de la F.A.O. à la réunion a informé le Comité que ledit projet a reçu l'appui de l'Organisation et que des démarches sont en cours afin de lui trouver une source de financement.

A ce sujet, le Comité exprime sa satisfaction et remercie la F.A.O. pour l'intérêt qu'elle accorde à ce projet.

## 2.2. -Projet recherches

Comme indiqué dans le rapport de la 17ème session de la Commission, le projet recherches a été examiné par le SAC (Comité Scientifique Consultatif) lors de sa réunion d'Octobre 1991. Tout en appréciant l'intérêt que ce projet présente, le SAC a demandé la reformulation de certains de ses aspects.

La version préparée à la suite de cette demande a été étudiée par le Comité Exécutif qui juge important d'y apporter les améliorations suivantes :

- la coordination de toutes les activités du projet doit être assurée conjointement par la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO) et le Laboratoire de Biologie Evolutive et Dynamique de populations de l'Université d'Orsay;

- la création d'un Comité Scientifique conjoint qui sera chargé de préciser les modalités d'exécution des programmes de recherches ;

- une participation plus importante du personnel scientifique de la région dans la réalisation des programmes.

## 2.3. -Projet météorologie

La consultation Acrido-Météorologie prévue avant fin 1991 pour la finalisation du projet élaboré lors de la 17ème session n'a pu avoir lieu faute de moyens financiers.

Devant cet état de fait, le Secrétariat a préparé un document de projet que le Comité a examiné.

Le Comité recommande de nouveau que ce document de projet soit revu dans le cadre de cette consultation en vue de sa présentation dans sa version finale à la prochaine session de la Commission.

## 2.4. -Programme cadre de coopération avec l'O.C.LA.LAV.

Le Comité a été informé par le Secrétariat que le Programme cadre approuvé par la Commission a été transmis à l'O.C.LA.LAV. qui le soumettra à l'approbation de son Conseil d'Administration à l'occasion de sa prochaine session.

En vue de renforcer les liens de coopération entre les deux sous-régions, le Comité souhaite que l'O.C.LA.LAV. participe à ses réunions.

## 3. Projet inter-régional de lutte préventive contre le Criquet pèlerin

Le Comité a examiné la dernière version du projet élaborée par la F.A.O. et mise à la disposition du Secrétariat de la Commission suite à la demande de son Président lors de sa réunion du 22 février 1992 à Rome avec le Directeur de la Division AGP et ce, sur la base des recommandations de la 17ème session de la Commission.

A l'issue de cet examen, le Comité a formulé les propositions et suggestions suivantes :

- nécessité d'inclure dans le document de projet une clause stipulant la possibilité de procéder à des adaptations du projet au cours de sa réalisation;

- définition des moyens nécessaires à la conduite de la lutte préventive (notamment nombre d'équipes, nombre de bases et leurs équipements, affrètement d'avions de prospection...) en tenant compte de l'importance des "aires grégarigènes" qu'abrite chacun des pays concernés par le projet;

- révision, sur les mêmes bases de calcul, des apports extérieurs du projet aux Pays d'Afrique du Nord-Ouest concernés, tout en prenant en considération des moyens à mettre en place par chacun d'eux;

- remplacement de l'appellation "coordonnateur du projet" par celle de "Directeur de projet" afin d'éviter toute confusion pouvant en résulter dans la coordination des activités du projet relevant des structures régionales existantes (O.C.LA.LAV. et C.L.C.P.A.N.O. et de la F.A.O.). Dans ce cadre, le Comité pense que Nouakchott pourrait être retenue comme siège régional du projet;

- révision à la baisse des expertises et consultations prévues pour la mise en place et le déroulement du projet;

- suppression dans le document du projet de toute désignation nominative d'institutions spécifiques;

- représentation, dans le Comité de Coordination, des autres pays membres de la CLCPANO et de l'O.C.LA.LAV.;

- prise en considération par le projet des formations de courte durée; celles de deux ans ne répondent pas aux besoins de la région. Les formations de haut niveau, maintes fois recommandées par le DLCC, devront faire l'objet d'un projet spécifique.

Par ailleurs, le Comité a accueilli favorablement la proposition du Représentant de la F.A.O. à la réunion invitant un représentant des pays du Sahel concernés, un représentant du Maghreb, de l'O.C.LA.LAV. et de la CLCPANO pour élaborer avec le Groupe F.A.O. (Acridiens, Ravageurs Migrateurs et Opérations d'Urgence) la version définitive du projet. Cette proposition répond parfaitement aux recommandations de la 17ème session de la Commission.

En outre, le Comité a entendu une communication de Monsieur LEFFLER Volkhart sur la contribution de la GTZ à la mise en place d'un dispositif de lutte préventive en Mauritanie. Il ressort de cet exposé que la GTZ développe avec le Gouvernement Mauritanien un projet portant principalement sur :

- le renforcement du potentiel de lutte antiacridienne;
- la formation du personnel intervenant dans la lutte antiacridienne et en protection des végétaux.

#### 4. Comptes annuels pour 1990-1991 et programmes de travail et budgets pour les années 1992 et 1993

Le Comité a examiné le document relatif aux comptes et budgets de la Commission distribué au cours de la réunion par le Représentant de la FAO/Siège.

Il a constaté un retard inquiétant dans le paiement des contributions de certains Etats. Ce retard est de nature à porter préjudice au fonctionnement de la Commission et à la réalisation de ses programmes d'activités.

A cet effet, le Comité attire l'attention de ces pays sur la nécessité de s'acquitter rapidement des contributions dues.

Par ailleurs, il ressort de l'analyse de la situation financière de la Commission un découvert de l'ordre de 42.000 \$ E.U. qui n'est dû en réalité qu'aux prélèvements excessifs opérés sur la rubrique budgétaire Formation et Bourses.

Le Comité Exécutif demande que le Service des bourses FAO revoie les prélèvements effectués et évite à l'avenir de dépasser le budget annuel alloué à cette rubrique. Ces bourses sont octroyées par la Commission sur une base annuelle dont le renouvellement requiert à la fois le succès du boursier aux examens prévus et l'avis de la Commission.

L'attention du Service concerné est attirée sur le fait que la durée mentionnée dans le formulaire FAO AGO 25/F ne signifie pas l'engagement du Fonds fiduciaire 9169 sur toute la période indiquée mais se limite au budget approuvé annuellement par la Commission.

En raison du découvert relevé dans le budget de la Commission, le Comité n'a pas été en mesure de faire des propositions concrètes de dépenses pour le prochain exercice et demande instamment à la FAO de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de:

- transmettre suffisamment à l'avance le document relatif à l'état des comptes de la Commission pour son examen approfondi;
- s'assurer que le Secrétariat de la Commission soit saisi préalablement des engagements de dépenses envisagées sur le fonds de la Commission;



- envoyer au Secrétariat les copies des engagements des dépenses effectuées sur le fonds de la Commission.

## 5. Questions diverses

### 5.1. Formation dans le cadre du projet GCP/INT/517/BEL

Le Comité Exécutif a entendu l'exposé du Secrétaire de la Commission sur les discussions qu'il a eues à Rome à ce sujet ainsi que sur ses impressions quant à l'atelier d'Oman auquel il a participé en tant qu'observateur.

Le Représentant de la FAO à la réunion a complété ces informations par les derniers développements relatifs à la préparation des ateliers prévus pour l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest et a distribué un avant-programme pour discussions préliminaires.

A la lumière de ces informations, le Comité a fait les propositions suivantes :

- revoir le contenu du programme en l'adaptant aux préoccupations de la région;

- accorder l'importance qu'il faut à la bio-écologie du Criquet pèlerin, aux techniques de prospections et aux équipements de traitements terrestres et aériens;

- étendre à 3 semaines le déroulement de l'atelier tout en privilégiant les aspects pratiques;

- faire associer au mieux les spécialistes de la région dans l'encadrement de l'atelier;

- organiser l'Atelier en janvier-février 1993 à Nouakchott et entreprendre au préalable, en étroite collaboration avec les Autorités Mauritanienne, les démarches nécessaires à son organisation.

### 5.2. Situation des pesticides de la lutte antiacridienne disponibles dans la région

A ce sujet, le Secrétaire de la Commission a rappelé brièvement les démarches entreprises par certains Pays tant sur le plan bilatéral que multilatéral en vue de trouver la solution appropriée à ce problème. De son côté, le Représentant de la FAO a fait part des investigations et tentatives engagées par l'Organisation dans le même sens. Il a également fait part qu'un projet régional, financé par les Pays-Bas, est en cours d'approbation et que les Pays concernés en seraient informés en temps voulu.

Le Comité conscient de la gravité que représente la présence d'importants stocks de pesticides dans la région, réitère ses multiples recommandations pour l'élaboration d'un projet régional pouvant apporter des solutions aux problèmes posés. Il demande à la F.A.O. de poursuivre les efforts nécessaires en vue d'aboutir à l'assainissement de cette situation.

### 5.3. Consultation sur les sautériaux

Le Secrétariat de la Commission a fait part au Comité de la disponibilité d'un montant de 3000 dollars US pour l'organisation d'une consultation en vue de l'élaboration d'un projet sur les sautériaux à présenter pour financement par les Pays intéressés.

Le Secrétariat prendra les dispositions nécessaires à la réalisation de cette consultation, dans les meilleurs délais.

### 5.4. Participation d'Observateur aux Sessions de la Commission

En raison de l'intérêt que portent certains Pays donateurs et Institutions à la lutte anti-acridienne dans la région, le Comité propose de faire figurer ce point à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission.

## 6. Remerciements et appréciations

Les participants à la réunion ont exprimé leurs vifs remerciements au Gouvernement Algérien pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse dont ils ont fait l'objet durant leur séjour. Ils ont remercié le Président pour son efficacité dans la direction des débats et le tact avec lequel il a mené les discussions. Ils ont fait part également de leur satisfaction pour les services rendus par la FAO à la sous-région et félicité le Secrétariat de la Commission pour les documents présentés et la parfaite organisation de la réunion.